



CCNT 66/79-CHRS DECLARATION CMP du 8 DECEMBRE 2021

DEFENDRE LE PARITARISME

Des milliers de salariés sont en mobilisation pour obtenir :

- **De meilleures conditions de travail,**
- **L'augmentation des salaires**
- **L'égalité salariale avec les 183€ nets pour tous sans contrepartie**
- **Le maintien et l'amélioration des conventions collectives**
- **Des moyens à hauteur des besoins,**

C'est notre point d'appui et notre force.

Nous refusons que NEXEM avec son comparse la FEHAP gèle la négociation paritaire avec un projet de casse des conventions collectives par l'ouverture d'une négociation sur la classification en Convention Collective Unique Etendue en se conformant à l'exigence gouvernementale.

Pour FO, le maintien et l'amélioration des conventions collectives CC 66/79 et accords CHRS passent par la poursuite des négociations paritaires dans le cadre de la Commission Mixte Paritaire. Si elle couvre aujourd'hui le champ de la fusion administrée imposée, elle garantit les négociations dans chaque convention pendant 5 ans.

Nous demandons un calendrier et un ordre du jour qui prévoit en 2022 dans les accords 66/79 ainsi que dans les accords CHRS, la mise en conformité des classifications. Nous demandons que ces points prioritaires soient portés à l'ordre du jour de la prochaine négociation. Nous serons force de propositions.